

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 JANVIER 1848.

Crédit complémentaire de fr. 163,652-53 au Département des Travaux Publics⁽¹⁾.

Rapport fait, au nom de la commission ⁽²⁾, *par M. Osy.*

MESSIEURS,

M. le Ministre des Finances, dans votre séance du 15 décembre 1847, vous a demandé d'ouvrir au Département des Travaux Publics un crédit complémentaire de fr. 163,652-53, pour solder les créances arriérées concernant l'exercice 1846.

Le 5 mai 1847, M. le Ministre des Travaux Publics avait présenté un projet de loi demandant un crédit supplémentaire de fr. 651,269-50 pour créances arriérées de l'exercice 1846.

La session étant à la veille d'être close, votre commission, par mon organe, vous avait proposé d'allouer comme à compte la somme de fr. 536,410-95, vu l'impossibilité où elle s'était trouvée d'examiner, avec l'attention nécessaire, des dépenses aussi considérables et qui dépassaient les allocations des Budgets.

Par arrêté royal du 25 mai 1847 il a été ouvert un premier crédit de fr.	535,201 53
pour la liquidation de 150 créances, et le 8 août suivant on a autorisé des dépenses s'élevant à	1,205 00
Total fr.	536,406 53

De sorte que, sur le crédit voté par la Législature, qui est de	536,410 25
il n'est resté disponible que la somme de fr.	3 92

(1) Projet de loi, n° 66.

(2) La commission était composée de MM. DELFOSSE, *président*, MERCIER, BROQUET, OSY, MAST-DE VRIES, TIELEMANS et LYS.

Le crédit demandé actuellement de fr. 163,652-53 dépasse donc de fr. 48,793-28 la somme de fr. 114,859-25 qui restait à accorder sur la demande primitive de fr. 651,269-50, faite le 5 mai 1847.

La différence de fr. 48,793-28 provient de ce que de nouvelles créances ont été reconnues liquides, depuis la formation du crédit primitif.

Parmi ces dernières, le Gouvernement annonce qu'il faut ranger celles qui se rapportent aux études de l'amélioration de la Meuse et des projets de canalisation de la Campine et dont le montant s'élève à fr. 17,285-33, et celles qui ont pour objet des études de projets de chemins de fer et qui figurent pour une somme de fr. 18,813-31.

Voici la division, par service, des créances qui restent à liquider :

1° *Canal de Mons à Condé* fr. 3,051 60

L'allocation au Budget de 1846 étant entièrement absorbée, cette somme est réclamée pour travaux d'entretien, ordinaires et extraordinaires.

Admis sans observation.

2° *Service de la Dendre* fr. 846 56

Cette somme est une indemnité annuelle; elle devra être comprise par la suite au Budget; votre commission vous propose de l'accorder, encore pour cette fois, comme crédit supplémentaire, l'allocation de l'art. 18 du chap. II du Budget de 1846 étant absorbée.

3° *Études de projets relatifs à la Meuse et aux canaux de la Campine*. fr. 17,285 83

Cette dépense aurait dû être imputée sur l'art. 22 du chap. II du Budget de 1846 (*Études de projets*), mais la somme votée étant épuisée, sauf une somme de fr. 106-03, votre commission vous propose d'allouer le crédit supplémentaire.

4° *Bâtiments civils* fr. 879 28

Le crédit de l'art. 40 du chap. II du Budget de l'exercice 1846, est absorbé, sauf une somme de 52 fr.; la somme demandée devant servir aux travaux de réparation et d'amélioration de l'hôtel provincial à Mons, votre commission vous propose d'accorder le crédit supplémentaire.

5° *Personnel du service des chemins de fer*. fr. 1,917 50

Cette somme est réclamée pour frais de déplacements de 5 chefs de convoi, chef-garde et surveillant principal, pour indemnité du chef du service mixte

de la station à Herbesthal, et pour versements à la caisse de veuves du chef de retenues sur divers traitements.

Admis sans observation.

6° *Travaux et fournitures pour le chemin de fer.* . . . fr. 120,859 95

1. Recueils de documents et arrêtés concernant le chemin de fer.	fr.	500 00
2. Id. id. id. id.	.	500 00
3. Remboursement de menues dépenses pour le service de la direction.	.	200 27

Adoptés sans observation.

4. Solde de travaux d'entretien des bâtiments et dépendances, sur les lignes de l'Est et de la Vesdre. 11,654 38

Votre commission a été frappée d'une dépense aussi forte pour des bâtiments construits depuis si peu d'années; et comme ces réparations pouvaient être prévues avant la formation du Budget, il aurait été plus régulier d'y comprendre cette dépense et d'en donner d'avance les motifs.

La commission, avant d'accorder ce crédit supplémentaire, doit prier M. le Ministre de le justifier, lors de la discussion.

5. Pour fournitures de cordes provenant de remaniage des vieux câbles des plans inclinés. fr. 1,179 63

Adopté.

6. Fournitures de boulons, crochets, manottes, etc.	.	6,954 25
7. Id. de brosses, nattes en aloës, crins frisés, etc.	.	4,240 55
8. Id. d'essieux de locomotives et tenders.	.	25,941 54
9. Id. de fers étirés et tôles	.	7,043 57
10. Id. de roues de locomotives et d'essieux coudés.	.	6,965 00
11. Id. id. id.	.	5,000 00
12. Id. de bois divers pour l'entretien du matériel.	.	11,919 12
13. Id. de cylindres.	.	15,074 00
14. Id. d'essieux coudés.	.	17,640 00
15. Application de bandages acérés en fer.	.	9,000 00

Votre commission, tout en vous proposant l'adoption de ces divers crédits pour fournitures du chemin de fer, ne peut se dispenser d'exprimer son étonnement que l'administration ne sait pas mieux calculer les besoins pour l'exploitation, de manière à demander au Budget les fonds nécessaires; il y

que lorsqu'on est appelé à voter des crédits supplémentaires plusieurs années après que la dépense a été faite, on ne peut pas savoir le montant des frais d'exploitation.

La commission doit encore faire observer au Gouvernement que, dans le cas de besoins imprévus qui n'ont pu être compris au Budget, il est d'une bonne comptabilité de demander à la Législature des crédits avant de faire la dépense, afin qu'on ne les alloue pas sans avoir eu les renseignements nécessaires; car le véritable contrôle des Chambres devient impossible si des crédits supplémentaires doivent être votés plusieurs années après que la dépense a été faite.

16. Location d'une maison et d'un magasin près de la station des
Guillemins à Liège, pour le service des marchandises. fr. 869 84

Adopté sans observation.

7° *Études des projets de chemins de fer de Bruxelles à Alost et de
Manage à Wavre.* fr. 18,813 81

Le Budget ne contenant pas d'articles pour études de chemins de fer, cette dépense est véritablement imprévue; votre commission vous propose d'allouer ce crédit demandé.

Le Rapporteur,

B^{on} OSY.

Le Président,

J -N.-F. DELFOSSE.
